Expertise comptable &
Commissariat aux comptes

Cabinet Sylvie Wanaverbecq

ESPACE DES SCIENCES

LES CHAMPS LIBRES

10, COURS DES ALLIES

35000 RENNES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVETIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Siège social : 1, Square René Cassin – « Les Galaxies » - 35700 RENNES
Téléphone : 02.99.36.92.90 – Email : sarl.csw@gmail.com
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables Région BRETAGNE
Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique
SARL au capital de 60 000 € - RCS RENNES 423 715 424 – Code APE 6920 Z
N° d'identification intracommunautaire : FR 84 423 715 424

Expertise comptable & Commissariat aux comptes

Cabinet Sylvie Wanaverbecq

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes

ESPACE DES SCIENCES

Les Champs Libres
10 Cours des Alliés
35000 RENNES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

SW

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Rennes,
Le 07 juin 2023

SARL CABINET SYLVIE WANAVERBECQ
Représentée par Sylvie WANAVERBECQ.
Commissaire aux Comptes.

Expertise comptable &
Commissariat aux comptes

Cabinet Sylvie Wanaverbecq

ESPACE DES SCIENCES

LES CHAMPS LIBRES

10, COURS DES ALLIES

35000 RENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Siège social : 1, Square René Cassin – « Les Galaxies » - 35700 RENNES
Téléphone : 02.99.36.92.90 – Email : sarl.csw@gmail.com
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables Région BRETAGNE
Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique
SARL au capital de 60 000 € - RCS RENNES 423 715 424 – Code APE 6920 Z
N° d'identification intracommunautaire : FR 84 423 715 424

ESPACE DES SCIENCES
ASSOCIATION LOI 1901
Siège social : Les Champs Libres, 10 Cours des Alliés
35000 – RENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « Espace des Sciences » relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

SW

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé selon notre jugement professionnel ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons examiné les opérations de comptabilisation des subventions et la césure de celles-ci au 31 décembre 2022 et nous nous sommes assurés que l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport moral et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral de la Présidence et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

 SW

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par le Conseil d'Administration de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

 SW

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RENNES, le 07 Juin 2023

SARL CABINET SYLVIE WANAVERBECQ
Représentée par S. WANAVERBECQ
Commissaire aux comptes

ANNEXE

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

- ***BILAN ACTIF ET PASSIF***
- ***COMPTE DE RESULTAT***
- ***ANNEXE***

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	114 751	108 541	6 210	14 245	8 036-	56. 41-
	Immobilisations incorporelles en cours	20 000		20 000		20 000	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	2 174 259	1 372 723	801 535	849 345	47 810-	5. 63-
	Immobilisations corporelles en cours				62 145	62 145-	100. 00-
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	3 688		3 688	1 767	1 921	108. 71
	Total I	2 312 698	1 481 265	831 433	927 503	96 070-	10. 36-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**	43 799	19 078	24 721	15 155	9 566	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	40 510		40 510	71 292	30 781-	43. 18-
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	513 678		513 678	301 322	212 357	70. 47
	Valeurs mobilières de placement	552 400		552 400	541 950	10 449	1. 93
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 849 624		1 849 624	2 182 508	332 884-	15. 25-
	Charges constatées d'avance (2)	42 032		42 032	121 705	79 673-	65. 46-
	Total II	3 042 043	19 078	3 022 966	3 233 932	210 966-	6. 52-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(III)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(IV)**						
	Ecarts de conversion actif **(V)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 354 742	1 500 342	3 854 399	4 161 435	307 036-	7. 38-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

CABINET SYLVIE WANAVERBECQ
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
1, Square René Cassin - «Les Galaxies»
35700 RENNES
Tél. 02 99 36 92 90 - Fax 02 99 27 87 81

Cegid Attestation

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	**Fonds propres**				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	1 809 583	1 809 583		
	Autres				
	Report à nouveau	135 021	105 269	29 752	28. 26
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	432-	29 752	30 184-	101. 45-
	Situation nette (sous total)	1 944 172	1 944 604	432-	0. 02-
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement	303 823	350 443	46 620-	13. 30-
	Provisions réglementées				
	Total I	2 247 995	2 295 047	47 052-	2. 05-
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	486 783	668 942	182 160-	27. 23-
	Total II	486 783	668 942	182 160-	27. 23-
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	533 000	563 000	30 000-	5. 33-
	Total III	533 000	563 000	30 000-	5. 33-
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	135 613	145 591	9 978-	6. 85-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	414 611	421 964	7 353-	1. 74-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		33 890	33 890-	100. 00-
	Autres dettes	17 811	12 926	4 885	37. 79
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	18 587	20 075	1 489-	7. 42-
	Total IV	586 622	634 446	47 824-	7. 54-
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 854 399	4 161 435	307 036-	7. 38-

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an 568 035 614 370
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Voir l'attestation

SARL ECAP EXPERTISE

CABINET SYLVIE WANAVERBECQ
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
1, Square René Cassin - «Les Galaxies»
35700 RENNES
Tél. 02 99 36 92 90 - Fax 02 99 27 87 81

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	5 395	4 865	530	10. 89
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	451	385	67	17. 32
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	705 210	414 132	291 078	70. 29
Parrainages		2	2-	100. 00-
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	2 832 960	2 299 460	533 500	23. 20
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	41 350	35 251	6 099	17. 30
Utilisations des fonds dédiés	182 160	681 058	498 898-	73. 25-
Autres produits	88 558	94 511	5 953-	6. 30-
Total I	3 856 084	3 529 663	326 421	9. 25
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	13 298	750	12 548	NS
Variation de stock	11 565-	524-	11 041-	NS
Autres achats et charges externes	1 391 095	1 373 247	17 848	1. 30
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	203 588	169 727	33 861	19. 95
Salaires et traitements	1 505 595	1 428 339	77 255	5. 41
Charges sociales	565 857	358 897	206 960	57. 67
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	320 391	270 708	49 683	18. 35
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés		20 000	20 000-	100. 00-
Autres charges	81 689	52 762	28 927	54. 83
Total II	4 069 947	3 673 905	396 042	10. 78
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	213 862-	144 242-	69 620-	48. 27-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

CABINET SYLVIE WANAVERBECQ
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
1, Square René Cassin - «Les Galaxies»
35700 RENNES
Tél. 02 99 36 92 90 - Fax 02 99 27 87 81

Voir l'attestation

SARL ECAP EXPERTISE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	22 632	12 493	10 139	81. 16
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	22 632	12 493	10 139	81. 16
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	22 632	12 493	10 139	81. 16
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	191 230-	131 749-	59 481-	45. 15-
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	196 680	164 499	32 181	19. 56
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	196 680	164 499	32 181	19. 56
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	450		450	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	450		450	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	196 230	164 499	31 731	19. 29
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	5 432	2 998	2 434	81. 19
Total des produits (I+III+V)	4 075 397	3 706 655	368 741	9. 95
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 075 829	3 676 903	398 926	10. 85
5. EXCEDENT OU DEFICIT	432-	29 752	30 184-	101. 45-

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature	132 150	119 900	12 250	10. 22
Bénévolat	234 400	234 400		
TOTAL	366 550	354 300	12 250	3. 46
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature	132 150	119 900	12 250	10. 22
Personnel bénévole	234 400	234 400		
TOTAL	366 550	354 300	12 250	3. 46

CABINET SYLVIE WANAVERBECQ
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
1, Square René Cassin - «Les Galaxies»
35700 RENNES
Tél. 02 99 36 92 90 - Fax 02 99 27 87 81

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

L'Espace des sciences est un organisme d'intérêt général ayant un caractère éducatif, culturel, concourant à la diffusion de la culture scientifique. Ses actions sont centrées sur la médiation culturelle scientifique réalisée dans les murs aux Champs libres (salles d'expositions permanente et temporaire, laboratoire de Merlin, planétarium, conférences), et hors les murs (écoles, collèges, lycées, centres culturels.), sur la mise à disposition d'expositions itinérantes, l'édition et la diffusion de sa revue Sciences Ouest, la production et l'animation d'une chaîne Youtube et d'un site internet comprenant de nombreuses ressources en ligne.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 854 399.39 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 3 856 084.37 Euros et dégageant un déficit de 432.14- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les publics sont de retour à l'Espace des sciences, même si en début d'année 2022 la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a conduit à limiter la fréquentation avec la mise en place de jauges dans les espaces publics. Les conséquences de l'évènement Covid-19 semblent s'atténuer fortement.
La Direction s'est attachée à mettre en place le redémarrage de l'activité au plus vite et au mieux dès la fin de la crise sanitaire.

L'application des jauges dans les espaces publics a réduit la fréquentation de 30 à 40 % en début d'année 2022. A partir d'avril-mai 2022, la fréquentation progresse mais reste un peu plus faible qu'en 2019, de l'ordre de moins 10%.
Cependant, à la date du conseil d'administration, le 27/03/2023, statuant sur l'arrêté des comptes 2022, l'Espace des sciences estime que la poursuite de son exploitation semble être optimale.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les événements importants survenus depuis fin février 2022, liés à la situation en Ukraine et aux conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie, l'augmentation des charges et notamment des coûts énergétiques et des matières premières se traduisent par une augmentation de l'inflation. Ceux-ci ont une incidence financière relative sur les comptes clos au 31 décembre 2022, dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation nouvelle particulière. On peut penser que l'exercice 2023 sera affecté.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de continuité de l'exploitation et d'indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Les dispositions du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général sont appliquées pour les dispositions non couvertes par le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Le règlement n° 2020-08 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement ANC n° 2018-06 est également appliqué. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations générales complémentaires

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET FONDS DEDIES

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être réalisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'organisme envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique " engagements à réaliser sur ressources affectées " et au passif du bilan sous le compte " fonds dédiés ". Les sommes inscrites sous la rubrique " fonds dédiés " sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des désengagements, par le crédit du compte " report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ".

Au 31/12/2020, les fonds dédiés inscrits au bilan de l'Espace des sciences s'élevaient à 1 330 000 €, au 31 /12/2021 à 668 942 € et au 31/12/2022 à 486 783 € :

Les fonds dédiés de 2020 provenaient de Rennes Métropole pour 520 000 € pour la salle rénovation de la salle de la terre (exposition le Cerveau) et pour 680 000 € (rénovation du planétarium et de la banque d'accueil) et de Morlaix Communauté pour 130 000 €. Les ressources 2021 proviennent de Morlaix Communauté pour 20 000 €, soit au total, un montant de 150 000 € en prévision des dépenses à venir pour l'ouverture de l'Espace des sciences de Morlaix en 2024.

Au cours de l'été 2021, Rennes Métropole en tant que propriétaire de l'équipement du Planétarium, a décidé de réaliser directement les dépenses d'investissements permettant l'évolution technologique du Planétarium, ce projet sera réalisé en septembre 2023. Les fonds dédiés correspondants, d'un montant de 650 000 € ont donc été repris en 2021.

En 2022, 182 160 € de fonds dédiés ont été utilisés, d'une part, pour rénover l'accueil de l'Espace des sciences dans le bâtiment des Champs libres (9 010 €) et financer l'exposition permanente sur le cerveau (113 292 €) et d'autre part, pour la réalisation des futures expositions dans la Manufacture des tabacs à Morlaix (59 858 €).

Ainsi au 31/12/2022, les fonds dédiés restant à utiliser sont les suivants :

" Pour la salle de la terre (exposition le cerveau) : 375 650 €. Ils sont repris au rythme des amortissements des immobilisations auxquelles ils se rapportent ;

" Pour la banque d'accueil : 20 990 €.

" Pour le projet de la Manufacture de MORLAIX : 90 142 €, avant imputation des amortissements prévus pour 2023,2024, 2025, des immobilisations financées en

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

2022. Il restera donc en fonds dédiés disponibles un solde de 85 886€ après imputation totale de ces amortissements

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	109 951		24 800
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 179 221		214 858
Installations générales agencements aménagements divers	339 500		15 812
Matériel de transport	111 714		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	284 078		29 076
Immobilisations corporelles en cours	62 145		
TOTAL	1 976 658		259 746
Prêts, autres immobilisations financières	1 767		1 921
TOTAL	1 767		1 921
TOTAL GENERAL	2 088 377		286 467

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		0	134 751	134 751
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 394 079	1 394 079
Installations générales agencements aménagements divers			355 312	355 312
Matériel de transport			111 714	111 714
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			313 154	313 154
Immobilisations corporelles en cours		62 145		
TOTAL		62 145	2 174 259	2 174 259
Prêts, autres immobilisations financières			3 688	3 688
TOTAL			3 688	3 688
TOTAL GENERAL		62 145	2 312 698	2 312 698

CABINET SYLVIE WANAVERBECQ
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
1, Square René Cassin - «Les Galaxies»
35700 RENNES
Tél. 02 99 36 92 90 - Fax 02 99 27 87 81

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	95 706	12 836		108 541
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	650 447	207 667		858 114
Installations générales agencements aménagements divers	117 291	51 402		168 693
Matériel de transport	95 511	4 378		99 889
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	201 919	44 109		246 027
TOTAL	1 065 168	307 555		1 372 723
TOTAL GENERAL	1 160 874	320 391		1 481 265

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	12 836				
Instal.techniques matériel outillage indus.	207 667				
Instal.générales agenc.aménag.divers	51 402				
Matériel de transport	4 378				
Matériel de bureau informatique mobilier	44 109				
TOTAL	307 555				
TOTAL GENERAL	320 391				

CABINET SYLVIE WANAVERBECQ
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
1, Square René Cassin - «Les Galaxies»
35700 RENNES
Tél. 02 99 36 92 90 - Fax 02 99 27 87 81

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	668 942		182 160			486 782	486 782
Financeur	488 942		113 292			375 650	375 650
Rennes Métropole	30 000		9 010			20 990	20 990
Morlaix Communauté	150 000		59 858			90 142	90 142
TOTAL	668 942		182 160			486 782	486 782

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

CABINET SYLVIE WANAVERBECQ
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
1, Square René Cassin - «Les Galaxies»
35700 RENNES
Tél. 02 99 36 92 90 - Fax 02 99 27 87 81

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	563 000		30 000		533 000
TOTAL	563 000		30 000		533 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	19 078				19 078
TOTAL	19 078				19 078
TOTAL GENERAL	582 078		30 000		552 078
Dont dotations et reprises d'exploitation			30 000		

Le passif social dans le cadre du départ volontaire à la retraite à 62 ans s'élève à 533 000 €. Pour ce calcul, il a été retenu pour chaque salarié concerné : sa date de naissance, son ancienneté, le nombre total d'années d'ici à 62 ans, sa probabilité d'être encore présent à 62 ans.
Compte-tenu de l'inflation, la provision qui était de 563 000 € en 2021 a été réduite de 30 000 € au 31/12/2022.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 688	0	3 688
Autres créances clients	40 510	40 510	
Personnel et comptes rattachés	100	100	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 174	15 174	
Taxe sur la valeur ajoutée	12 540	12 540	
Divers état et autres collectivités publiques	273 299	273 299	
Débiteurs divers	160 686	160 686	
Charges constatées d'avance	42 032	42 032	
TOTAL	548 029	544 341	3 688

CABINET SYLVIE WANAVERBECQ
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
1, Square René Cassin - «Les Galaxies»
35700 RENNES
Tél. 02 99 36 92 90 - Fax 02 99 27 87 81

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	135 613	135 613		
Personnel et comptes rattachés	132 612	132 612		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	229 953	229 953		
Impôts sur les bénéfices	2 434	2 434		
Taxe sur la valeur ajoutée	14 371	14 371		
Autres impôts taxes et assimilés	35 242	35 242		
Autres dettes	12 307	12 307		
Produits constatés d'avance	18 587	18 587		
TOTAL	581 118	581 118		

Variation des fonds propres

Le montant des Réserves (compte 1068000) pour projet associatif inscrites au bilan au 31/12/2022 s'élève à 1 809 583,42 €. Il est identique à l'année 2021.

Suite à la résolution d'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2022, l'excédent du Résultat 2021 a été affecté en Report à nouveau créditeur (compte 1100000) pour la somme de 29 752.19 € portant ainsi ce poste à un total de 135 020.99 €.

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les immobilisations acquises à titre onéreux sont inscrites à l'actif du bilan pour le coût d'acquisition (PCG art. 213-1).
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire (de 1 à 10 ans) en fonction de la nature des immobilisations et la durée de vie prévue ; celle-ci étant comparable à la valeur d'usage. Le coût d'une immobilisation produite par l'entité pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise (PCG art. 213-14). Le coût de production d'une immobilisation corporelle est égal au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des autres coûts engagés, au cours des opérations de production, c'est-à-dire des charges directes et indirectes qui peuvent être raisonnablement rattachées à la production du bien ou du service. (PCG art. 213-15).

Titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Evaluation des matières et marchandises

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré - premier sorti". La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Une provision pour dépréciation des stocks est constatée lorsque le prix de revient des stocks inscrits à l'actif est considéré comme supérieur à leur valeur de marché en tenant compte du prix et des perspectives de vente (PCG art. 214-22)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des créances et des dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	6 879
Autres créances	276 735
Disponibilités	8 145
Total	291 760

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 724
Dettes fiscales et sociales	201 590
Autres dettes	11 224
Total	282 539

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	42 032
Total	42 032
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	18 587
Total	18 587

CABINET SYLVIE WANAVERBECQ
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
1, Square René Cassin - «Les Galaxies»
35700 RENNES
Tél. 02 99 36 92 90 - Fax 02 99 27 87 81

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT OCTROYEES EN 2022 PAR LA REGION BRETAGNE AFIN DE FINANCER DES IMMOBILISATIONS CES SUBVENTIONS REVETENT LE CARACTERE DE SUBVENTIONS NON RENOUVELABLES AVEC UN DROIT DE REPRISE DES MATERIELS PENDANT LA DUREE DES AMORTISSEMENTS EN CAS D'ARRET DES ACTIVITES OU CESSION DE BIENS. ELLES SONT INSCRITES AU COMPTE 13 "SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUVELABLES" ET SONT REPRISES AU COMPTE DE RESULTAT AU RYTHME DE L'AMORTISSEMENT DE CES BIENS. LA QUOTE-PART VIREE AU COMPTE DE RESULTAT EN 2022, DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS DES EXERCICES DE 2017 A 2022, S'ELEVE A 196 620 €.	150 000
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION OCTROYEES EN 2022 :	
-RENNES METROPOLE	1 833 660
-REGION BRETAGNE	487 000
-MORLAIX COMMUNAUTE	305 300
-CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ILLE ET VILAINE	154 000
-DRARI BRETAGNE	27 000
-VILLE DE MORLAIX	15 000
-VILLE DE RENNES	11 000
Total	2 982 960

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	5
Agents de maîtrise et techniciens	48
Total	53

Valorisation des contributions volontaires

Le règlement ANC n° 2018-06 instaure le caractère obligatoire de fournir les informations relatives aux contributions volontaires en nature.
A l'Espace des sciences, elles s'inscrivent par le bénévolat pour 234 400 € (2 930 heures valorisées au prix de 50 €/h brut, chargées à 60 %, soit un coût horaire de 80 €).
Les prestations en nature s'inscrivent à travers la fourniture gratuite de services relative à la billetterie (28 000 €), la mise à disposition des locaux avec mobilier et réseaux informatiques par Morlaix Communauté (18 900 €), la mise à disposition de personnels pour 1,3 ETP (animation du Pôle Bretagne Culture Scientifique et professeurs relais) pour 73 000 € et la mise à disposition du réseau d'affichage de la Ville de Rennes pour la fête de la science pour un montant de 12 500 € .

CABINET SYLVIE WANAVERBECQ
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
1, Square René Cassin - «Les Galaxies»
35700 RENNES
Tél. 02 99 36 92 90 - Fax 02 99 27 87 81

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 10 200 euros TTC au titre du bilan 2022.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Amende	450	67120000
Total	450	

Transferts de charges

Nature	Montant
UNIFORMATION	8 949
DIVERS	2 401
Total	11 350

Tableau d'affectation des résultat de l'exercice précédent

	Résultat N-1		Dont résultat activités agrées	
ORIGINES :				
Report à nouveau avant affectation du résultat		105 269		
Résultat de l'exercice		29 752		
AFFECTATIONS :				
- Affectation aux réserves				
Report à nouveau après affectation du résultat :	135 021			
TOTAL	135 021	135 021		

CABINET SYLVIE WANAVERBECQ
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
1, Square René Cassin - «Les Galaxies»
35700 RENNES
Tél. 02 99 36 92 90 - Fax 02 99 27 87 81